

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE".

FORMULE E.

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE
 Comté de Riv. du Loup (Comté provincial) Municipalité civile de Raudot-Cantou
(Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX
 2. Nom et prénoms Furcotte J. Léon
 3. Occupation Colon
 4. Célibataire, veuf ou divorcé Célibataire
 5. Âge 36 ans
 6. Religion Catholique - Romaine
 7. Résidence St. Rite
(Domicile habituel)
 8. Lieu de naissance Prov. de Qué'
(Province ou pays)
 9. Lieu de naissance de son père "
(Province ou pays)
 10. L'époux sait-il lire? Oui
 11. L'époux sait-il écrire? Oui

ÉPOUSE
 12. Nom et prénoms Soucy M. Antoinette
 13. Occupation Ménagère
 14. Célibataire, veuve ou divorcée Célibataire
 15. Âge 22 ans
 16. Religion Catholique - Romaine
 17. Résidence St. Rite
(Domicile habituel)
 18. Lieu de naissance Prov. de Qué'
(Province ou pays)
 19. Lieu de naissance de son père Prov. de Qué'
(Province ou pays)
 20. L'épouse sait-elle lire? Oui
 21. L'épouse sait-elle écrire? Oui

22. Date du mariage 19 août
(jour) (mois) (année) 23. Par licence ou par bans par bans

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—
 (a) Nom de la paroisse ou église St. Rite (b) Municipalité civile de Raudot
 (c) Date 19 août (jour) (mois) (année) 1942 (d) Comté provincial de Riv. du Loup

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil
 dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait Hector Lanouette P. M. eccl.
115758
 Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici.....

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE.
 CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.